

Quand les femmes parlent des femmes

Analyse des discriminations par l'accent en milieu professionnel

*Jeanne Meyer **

**La discrimination s'opère aussi
à travers les façons de parler,
particulièrement l'accent
qui *d-énonce* l'origine.**

**L'accent induit des représentations
sociales qui instaurent une
corrélation entre l'accent non normé
et les (in)compétences
professionnelles. Valorisation de
certains accents liés au prestige
de la langue (accent anglais) et
discrimination d'autres (accent
africain).**

**Jeanne Meyer a mené cette enquête
dans le milieu
du prêt-à-porter (région rennaise)
où ses informatrices (enquêtées)
mobilisent des représentations
concernant les compétences
professionnelles des locutrices par
la seule écoute d'une bande sonore.**

(*) Doctorante en Sciences du Langage
Laboratoire PREFics EA 320
Université UHB – Rennes 2

Cet article s'inscrit en sociolinguistique prioritaire (1), discipline travaillant sur les pratiques langagières en contexte social et plus particulièrement ici sur le rôle du discours dans les comportements discriminatoires. L'hypothèse de la recherche pose qu'il existe une discrimination en milieu professionnel dans l'agglomération rennaise. Considérant le discours comme à la fois facteur et vecteur des comportements, l'étude propose une réflexion sur les discours de discrimination à critère ethnique (origine réelle ou supposée) lors de l'insertion des femmes en milieu professionnel à Rennes. En considérant que l'« appartenance ou [...] non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race »(2) est identifiée par / sur un individu selon deux critères *apparence* (les traits physiques et les pratiques langagières) la recherche aborde la pertinence d'une discrimination faite par rapport aux spécificités langagières marquées par une/des diversité(s) : une discrimination par l'accent.

Ce projet a pour objectif d'observer que certains accents sont perçus comme plus légitimes à certains emplois professionnels, que d'autres accents sont mis à l'écart systématiquement sans justification et qu'à travers de cette deuxième catégorie d'accents, ces ressentis discriminatoires peuvent être transposés à l'égard des communautés qu'elle représente. Le lien qui unit les femmes au respect des normes sociales et langagières illustre l'intérêt d'un réseau d'informatrices dans le cadre d'une étude sur les discriminations en

milieu professionnel. En effet, les femmes apparaissent plus enclines à l'évaluation des parlers en situation d'insécurité sociale, situation-source des discriminations. Cette approche implique que, face à des femmes perçues comme étrangères, les femmes se considérant normées / normales dans leurs pratiques en société sont plus sensibles aux variations et ont tendance à hiérarchiser parlers et locuteurs, ce qui les rend potentiellement plus discriminantes. Une fois les femmes informatrices insérées dans un contexte favorisant l'insécurité, les représentations et comportements à l'égard de la femme étrangère(3) sont analysés pour observer comment s'organisent les phénomènes de discriminations, dans les discours et donc dans les pratiques.

Le discours comme facteur de discrimination en milieu professionnel

Si on considère l'étranger comme *la* figure de la diversité, les discours sur l'étranger à Rennes doivent permettre de révéler les comportements à l'égard des communautés perçues comme étrangères. L'étude se concentre sur les comportements de discrimination pour travailler sur des rapports à l'Autre problématiques menant à une mise à l'écart non justifiée de l'individu perçu comme étranger. Ce projet renvoie à une réflexion sur le rôle du discours dans les procédés discriminatoires lors de l'insertion professionnelle et propose l'intégration d'un nouveau critère lié aux pratiques langagières. Il importe en effet de remettre en cause les critères de discrimination habituellement énoncés dans les actions de lutte contre les discriminations (origine, nom, sexe, apparence physique, appartenance à un mouvement philosophique, syndical ou politique, handicap) et propose un regard critique sur un autre critère dont les textes ne font pas état mais qui semble

pourtant largement actif dans les procédés discriminatoires : le critère langagier. Cette étude vise à montrer qu'il existe à Rennes une discrimination qui s'opère par rapport à des façons de parler, et plus particulièrement par rapport à des accents. Les discriminations à l'égard des locuteurs hors-normes permettent l'éclairage d'une hiérarchisation de valeurs des communautés dont les accents en tant que symboles de diversité apparaissent représentatifs.

La Bretagne est un territoire de diversité marqué par de récents mouvements migratoires(4) : un immigré sur quatre est arrivé dans la région depuis quelques années seulement. Cette population est en grande majorité composée d'individus entre 25 et 44 ans (donc une population active professionnellement) avec une proportion quasi égale entre les deux sexes. La part des femmes est par ailleurs en forte augmentation depuis cinquante ans. Le marché du travail semble intégrer les migrants assez efficacement quoique de façon sectorialisée majoritairement en milieu ouvrier (où l'on retrouve près d'un tiers des migrants, part plus élevée que pour la population bretonne dans son ensemble). Le milieu du commerce bien qu'également accessible au regard des qualifications exigées reste moins représentatif de cette diversité bretonne, avec seulement 14% de migrants. A une dimension plus localisée, Ille-et-Vilaine est le département avec le plus fort taux de migrants de Bretagne, essentiellement dans les zones urbaines. La ville de Rennes concentrant à elle-seule 30% des migrants de la région est donc un terrain particulièrement pertinent pour un travail sur la gestion de cette nouvelle diversité que sont les femmes migrantes actives. Ce pôle d'affluence met en place de nombreuses initiatives pour parer les éventuels conflits liés à l'arrivée des étrangères dans la

régin. Pour ne prendre que deux exemples, l'Union des Associations Interculturelles de Rennes (UAIR) aide l'accès au travail des femmes d'origine étrangère ; le Service de la Direction des Femmes et de l'Égalité (SDFE) travaille à favoriser l'intégration des femmes immigrées d'origine étrangère et à prévenir voire combattre les phénomènes de double discrimination.

La femme migrante est doublement intéressante pour cette recherche, de par sa nouvelle présence sur le territoire rennais mais aussi en regard aux liens particuliers qu'entretiennent les femmes et les langues.

Discours de/sur sur les femmes comme révélateurs des phénomènes de discrimination langagière

Hier, confinée à la sphère privée, demain omniprésente dans la sphère publique, la figure de la femme connaît aujourd'hui une phase de transition. Si on considère qu'entre la sphère privée et la sphère publique il est possible de tracer une frontière imaginaire marquant la distinction entre ces deux sphères, l'ouverture de cette frontière voulue par l'individu est symbolisée par l'insertion professionnelle, espace-temps déterminant, marquant l'arrivée de la femme en milieu professionnel, donc dans la sphère publique. Cet effacement progressif de la frontière sphère privée / sphère publique implique un sentiment d'insécurité sociale persistant pour la femme en milieu professionnel (Baudelot et Establet, 1992, p.242).

C'est notamment à travers et par le discours que ce sentiment d'insécurité sociale se traduit puisque la langue en apparaît révélatrice. En quête de légitimité sociale, les comportements des femmes à l'égard de la norme et de la non-norme sociales se voient exacerbés, le discours étant miroir des comportements. « La langue est aussi, dans une large mesure [...] un miroir culturel, qui

fixe les représentations symboliques, et se fait l'écho des préjugés et des stéréotypes, en même temps qu'il alimente et qu'il entretient ceux-ci. » (Yaguello, 2002, p.8). Il convient donc d'examiner quels rapports entretiennent les femmes et la langue pour observer comment elles appréhendent / comment sont appréhendées leurs insertions dans la sphère publique et plus particulièrement professionnelle.

Pour appréhender le transfert des compétences langagières de la sphère privée à la sphère publique, la femme transmet les codes linguistiques du modèle dominant au sein de la sphère privée, elle a un rôle de transmetteur des codes sociaux donc des codes linguistiques et langagiers avec leurs enfants (Yaguello, 2002, p.56 et Trudgill, 1998, p.54 et Forel, 1998, p.204). Ce modèle dominant illustre la plupart du temps une pratique de langue considérée comme légitime en interaction (Labov, 1998, Yaguello, 2002, p.46, Singy, 1998 et Francard, 1997, p.201). En France, l'idéologie véhicule une pratique du français monolingue et normatif découlant d'un apprentissage aseptisé de la langue, à une transmission d'une langue pure, d'un système langue (Bagioni et Moreau, 1997, pp. 217-223). Cette fidélité au modèle dominant induit une sensibilité plus grande face à ce qui ne représente pas la norme, conduisant donc les femmes à être potentiellement plus discriminantes à l'égard des pratiques non normées (Yaguello, 2002, p. 46 et Trudgill, 1998, p.55, Forel, 1998, p.199). Les indices de cette non-norme dans les pratiques langagières sont nombreux (syntaxique, lexical, etc.). Considérant l'accent comme possible marqueur de diversité (ici ethnique), l'étude se concentre sur les représentations de pratiques phonologiques non normées suscitées chez des femmes se considérant normées / normales.

Les représentations sociolinguistiques comme moteur des procédés de discrimination systémique

Les femmes en tant que communauté particulièrement sensible aux situations d'insécurité sociale sont plus discriminantes face aux pratiques de langue n'illustrant pas le modèle dominant : « Les femmes se révèlent, dans leur ensemble et statistiquement parlant, plus enclines que les hommes à manifester ces « réactions de classe socio-spatiale » » (Singy, 1998, p.105). Pour travailler sur l'implication d'accents non normés dans la sélection (et donc potentiellement dans la discrimination) lors de l'insertion professionnelle des femmes, l'étude s'est axée sur le commerce et plus particulièrement sur le prêt-à-porter féminin ; ce, pour plusieurs raisons :

- C'est un milieu quasi-exclusivement féminin ; d'après une observation directe pratiquée sur le terrain rennais, on observe que les employés de ce secteur professionnel sont à 97% des femmes.
- Le commerce est un lieu professionnel où les échanges discursifs sont déterminants. Si les interactions verbales sont satisfaisantes, la place du vendeur est reconnue, on lui accorde une valeur professionnelle, donc une reconnaissance sociale dans la sphère publique.
- L'insertion est relativement accessible : d'après une observation participante, les principaux critères sont dans le premier temps du recrutement, ce que dégage la personne. On distingue deux principaux champs : l'apparence sous-entendue physique (renvoyant donc au visuel, à l'image que le candidat dégage) et ensuite la personnalité (donc ce qui relève du / des comportement/s que l'individu adopte face à autrui). Un second temps, sur lequel on s'attardera moins concerne l'évaluation des

compétences professionnelles (présentation du CV, lettre de motivation, période d'essai). Le prêt-à-porter féminin est donc un milieu où l'apparence est déterminante pour les interactions et les positionnements envers la figure de l'Autre.

L'étude se concentre sur le discours des et sur les femmes dans le prêt-à-porter féminin dans le but de voir comment se traduisent, pour ces individus particulièrement sensibles à la norme, les comportements de discrimination sur le critère d'un accent hors norme. Ces accents hors normes sont constitués de parlers empreints d'une marque d'un plurilinguisme perçu comme illustrant une ou des migrations.

Quand les compétences se mesurent à l'accent

Le travail sur une telle thématique n'est pas sans observer quelques reculs de la part des instances potentiellement intéressantes pour cette recherche qui, tout en souhaitant s'inscrire dans une optique de promotion de la diversité n'est pas sans craindre un jugement de leurs actes discriminatoires (notamment au niveau pénal). Voir si l'accent (et l'accent seulement) peut être source de discrimination a donc impliqué la mise en place d'un protocole d'enquête atypique. En effet, lors du travail sur les représentations sociales que sollicitent les accents, l'enquêtrice devait s'assurer que seul l'accent était moteur dans la construction des représentations, indépendamment de ce que dégage la personne ou des compétences professionnelles. A donc été réinvestie la méthode du locuteur masqué(5), qui propose l'écoute de bandes sonores comme véritables stimuli des représentations sociales ; ces bandes sonores étant représentatives d'une diversité ethnique potentiellement identifiable à Rennes. Ces représentations sociales recueillies grâce à des questionnaires mêlant

différenciateurs sémantiques et échelles d'attitude(6) sont analysées de façon à observer les mises à l'écart systématiques de certains accents / donc de certains locuteurs ; ce menant à la mise en évidence de procédés de discrimination par l'accent.

Les résultats énoncés ici sont issus de l'analyse d'une partie des questionnaires, et ne donnent donc qu'une idée (pas nécessairement représentative) de ce qui a été recueilli sur le terrain ; le reste des questionnaires étant actuellement en cours d'analyse. Il s'agit ici d'exploiter les représentations individuelles de chaque informateur construites autour de trois principaux axes de perception : la diversité ethnique (couleur de la peau, degré d'étrangeté, nationalité, lieu d'origine/ d'habitation), l'identité sociolinguistique (présence d'un accent, pratique d'une ou plusieurs langues, « qualité » de la pratique du français) et les compétences professionnelles (qualité de la vendeuse, compétences, caractère consciencieux ou non, diplôme). Ces représentations individuelles sont ensuite étudiées de façon à dégager leurs éléments communs afin de constituer les représentations collectives. De ces représentations collectives sont extraites les associations entre identité sociolinguistique / diversité ethnique et évaluation des compétences professionnelles pour examiner si certains accents apparaissent systématiquement associés à un manque de compétences et sont donc discriminés par les informatrices. En découle le tableau ci-contre.

La simple écoute d'un accent permet visiblement de solliciter des représentations individuelles relativement homogènes. Ces représentations font de certains accents des



indices de compétences professionnelles. Par exemple, la locutrice ayant un accent anglophone est considérée comme une bonne vendeuse, compétente et consciencieuse, ayant un niveau de formation égale ou supérieure au bac. D'une manière générale, l'accent anglais apparaît donc valorisant pour l'insertion professionnelle et est associé à une couleur de peau claire. La vendeuse identifiée comme originaire du continent africain est par comparaison moins compétente au niveau professionnel et moins diplômée avec la peau la plus foncée des quatre vendeuses ici examinées. On remarque également que la locutrice ayant le moins d'accent des quatre, donc considérée par les informatrices comme la plus normée de l'échantillon examiné, pratique elle-aussi d'autres langues que le français, mais des langues de scolarisation ; les informatrices parlent de notions d'anglais et d'espagnol (termes reflétant sans doute leurs conceptions de l'apprentissage des langues en le milieu scolaire). Elle a également la peau claire et est la seule à ne pas être considérée étrangère. Pour la dernière locutrice, l'accent est dévalorisant, tant vis-à-vis de la pratique de la langue que vis-à-vis de la compétence professionnelle ; accent que les informatrices

Critères de description		Locutrice n°1	Locutrice n°2	Locutrice n°3	Locutrice n°4
Diversité ethnique					
<i>Cette vendeuse</i>	Habite à/en	Angleterre 33%	Villejean Kennedy 44%	Beauregard 26%	X ⁽⁷⁾ Centre 26%
	Est étrangère	Oui ⁽⁸⁾ 97%	Oui 69%	Non 3%	Oui 97%
	Est de nationalité	Anglaise Américaine	Africaine 78%	Française 80%	Européenne du Sud 42%
	A une peau de couleur	Claire 97%	Foncée 100%	Claire 87,5%	Foncée 47%
Identité sociolinguistique					
<i>Cette vendeuse</i>	A un accent	Oui 100%	Oui 91%	Non 6%	Oui 100%
	Parle bien le français	Oui 78%	Oui 56%	Oui 100%	Non 44%
	Parle seulement le français	Non 0%	Non 8%	Non 47%	Non 94%
	Parle d'autres langues que le français	Anglais 100%	« Langue(s) d'origine » 81%	Anglais espagnol 87,5%	Espagnol 42%
Compétences professionnelles					
<i>Cette vendeuse</i>	Est une bonne vendeuse	Oui 91%	Non 41%	Oui 66%	Oui 66%
	Est compétente	Oui 91%	Non 47%	Oui 78%	Oui 69%
	Est consciencieuse	Oui 100%	Oui 56%	Oui 66%	Oui 66%
	Est diplômée	Oui 81%	Non 28%	Oui 56%	Non 34%

n'étaient pourtant pas en mesure d'identifier avec précision comme elles l'avaient fait pour les autres locutrices.

On peut donc conclure que :

-L'accent considéré anglophone apparaît comme un atout pour l'insertion professionnelle à Rennes (hypothèse pouvant être appuyée par une autre enquête où l'anglais est décrite comme une des langues nécessaires pour une insertion professionnelle réussie à Rennes)

-Les vendeuses issues de la migration d'Afrique sont associées à un manque de compétences professionnelles dans le secteur du commerce ; migration par ailleurs identifiable à Rennes (dans des quartiers précisément situés).

-Lacouleurdelapeauentreencorrespondance avec les compétences ; plus la peau est foncée, moins l'individu a de compétences professionnelles, et réciproquement, plus la peau est claire, plus l'individu a de compétences professionnelles.

Conclusion

La discrimination systématique par l'accent en tant que rejet systématique d'un locuteur sur la base de son accent est donc identifiable dans cette enquête, de par la récurrence de représentations collectives dévalorisant certains accents en fonction de leurs origines. La méthode de travail choisie incite une évaluation de critères de compétences sur la simple écoute d'une bande sonore et simule une sélection opérée à partir des représentations sociales induites par ces accents perçus comme non normés. On obtient par exemple un accent anglais associé à une vendeuse compétente, un accent africain renvoyant à une conception nettement moins valorisante, un accent non identifié (donc convoquant moins le discours dominant et plus des représentations individuelles) en corollaire d'un profil plus mitigé sans diplôme mais compétente.

Il semble donc que ces accents suffisent à mobiliser des représentations concernant les compétences professionnelles des locutrices et que certains accents sont plus légitimes et d'autres plus discriminés dans le prêt-à-porter féminin à Rennes. Ce travail sur les liens entre discours et discriminations est poursuivi, postulant que le discours peut aussi être vecteur de discrimination. Des entretiens semi-directifs sont réalisés auprès de professionnels en prêt-à-porter féminin avec ces bandes sonores comme unique support d'une simulation de recrutement ; cette phase ayant pour principal objectif la réalisation d'un outil d'identification des procédés discriminatoires en discours ■

NOTE S

1. La « sociolinguistique de crise [...] s'attache à repérer les tensions sociales, les faits de ségrégation et les pratiques discriminatoires, tels qu'ils se manifestent, mais aussi se construisent dans et par les discours au sein d'un espace social. » (Bulot, 2008, p.1)
2. Cette définition de la discrimination est issue de l'article L122-45 du Code du travail.
3. Nous emploierons ici le terme d'étranger plutôt que le terme migrant de façon à travailler sur la diversité dans une approche générale reprenant non seulement les attributs liés à la migration mais plus largement les attributs sociaux (milieu social, genre, âge, etc.). Le terme étranger renvoie donc à la fois à une diversité liée à un mouvement et à une diversité genrée
4. Ces données chiffrées sont extraites de Etienne, 2006, pp.14-15, Guillou et Wadbled, 2006, p.83, octant, n°102, juillet 2005.
5. Pour voir quels en sont les principes méthodologiques, voir (Bauvois, 1997, pp.202-203) et pour son application voir l'enquête de Bulot, 2001) ou (Bulot, 2004, p.114 et suivantes)
6. Pour plus de précisions sur ces deux méthodes différenciateurs sémantiques et questionnaire à échelle d'attitude, se référer à (Moscovici et Buschini, 2003, pp. 197-203.)
7. Les réponses sont trop éparses pour dégager une tendance.
8. Le pourcentage inscrit dans le tableau reflète la proportion des informatrices à avoir répondu plutôt favorablement aux critères.

B I B L I O G R A P H I E

- BAGGIONI Daniel et MOREAU Marie-Louise, 1997, « Norme » dans *Sociolinguistique – Concepts de bases*, Mardaga, Sprimont, pp. 217-223.
- BAUDELOT Christian et ESTABLET Roger, 1992, *Allez les filles*, Éditions du Seuil, Paris, 244 pages.
- BAUVOIS Cécile, 1997, « Locuteur masqué » dans *Sociolinguistique – concepts de base*, Mardaga, Sprimont, pp.202-203)
- BILLIEZ Jacqueline, KRIEF Karin et LAMBERT Patricia, 2003, « Parlers intragroupaux de filles et de garçons : petits écarts dans les pratiques, grand-écart symbolique » dans *Français : variations, représentations, pratiques*, ENS Éditions, Lyon, pp.163-193.
- BILLIEZ Jacqueline et ROBILLARD Didier de (Coord.), 2003, *Français : variations, représentations, pratiques* dans *CAHIERS DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN N°8*, ENS Éditions, Lyon, 222 pages.
- BULOT Thierry, 2001, « Ségrégation et urbanisation linguistique : l'altérité urbaine définie ou 'l'étranger est une personne' », dans *Descriptions de situations, [Diversités Langues VI]*, Télé Université du Québec, 21 pages.
- BULOT Thierry, 2004, « Les frontières et territoires intra-urbains : évaluation des pratiques et discours épilinguistiques», dans *Le città plurilingui - Lingue e culture a confronto in situazioni urbane / Multilingual cities - Perspectives and insights on languages and cultures in urban areas*, Forum Editrice Universitaria Udinese srl, Udine, pp.110-125.
- BULOT Thierry, 2006 « Discrimination et processus discursifs de fragmentation des espaces urbains – Signalétique et bilinguisme » dans *Mots, traces et marques*, l'Harmattan, Paris, pp.97-122.
- BULOT Thierry, 2007, « Les étrangers et leurs langues à Rennes Métropole », communication lors du 5ème colloque Réseau Francophone de Sociolinguistique *Intervenir : appliquer, s'impliquer?*, Amiens, 4 pages.
- BULOT Thierry, 2008, « Une sociolinguistique prioritaire. Prolégomènes à un développement durable urbain et linguistique », www.lrdb.fr, consulté le 12/05/09.
- BULOT Thierry et VESCHAMBRE Vincent (Dir.), 2006, *Mots, Traces et Marques – Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, L'Harmattan, Paris, 246 pages.
- CODE DU TRAVAIL, 2008, « Principe de non discrimination », Article 1132-1, texte disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/>, consulté le 15/12/08.
- ETIEMBLE Angélina, 2006, « Bretagne, terre d'immigration en devenir – des chiffres et des hommes- » dans *Bretagne Terre d'immigration en devenir*, HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, pp. 9-20.
- FOREL Claire-A., 1998, « Postface » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp.197-207.
- FRANCARD Michel, 1997, « Légitimité linguistique » dans *Sociolinguistique – Concepts de base*, Mardaga, Sprimont, p.201.
- GUILLOU Anne et WADBLED Martine, 2006, « Maçons turcs, un exemple de stratification ethnique dans l'économie bretonne » dans *Bretagne Terre d'immigration en devenir*, HOMMES ET MIGRATIONS N°1260, Paris, pp.81-95.
- LABOV William, 1998, « Les femmes et l'insécurité linguistique :heurs et malheurs d'une mise en relation » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp. 23-35.
- MOSCOVI Serge et BUSCHINI Fabrice (Dir.), 2003, *Les méthodes des sciences humaines*, Presses Universitaires de France, Paris, 442 pages.
- MOREAU Marie-Louise (Coord.), 1997, *Sociolinguistique – Concepts de base*, Mardaga, Sprimont, 312 pages.
- MOREAU Marie-Louise et BAUVOIS Cécile, 1998, « L'accommadation comme révélateur de l'insécurité linguistique – Locutrices et locuteurs belges en interaction avec des français et des Belges » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp.59-73.
- BILLIEZ Jacqueline et ROBILLARD Didier de (Coord.), 2003, *Français : variations, représentations, pratiques* dans *CAHIERS DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN N°8*, ENS Éditions, Lyon, 222 pages.
- SINGY Pascal (dir.), 1998, *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, 216 pages.
- SINGY Pascal, 1998, « L'insécurité linguistique en Suisse romande, quelle pertinence accorder au critère sexuel ? » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp. 99-117.
- TRUDGILL Peter, 1998, « Concept de genres, prestige latent et insécurité linguistique » dans *Les femmes et la langue – L'insécurité linguistique en question*, Delachaux et Niestlé, Paris, pp. 37-57.
- YAGUELLO Marina, 2002, *Les mots et les femmes*, Payot, Paris, 257 pages.